

Lettre d'information santé au travail en Bretagne

Di@rbenn*

SOMMAIRE

Édito

Travail/Santé au cœur de la politique ?

Voici venu le temps de la mise en œuvre concrète du troisième Plan santé au travail (PST3), avec pour ancrage le territoire.

Avec les orientations du PST, il est enfin possible d'oser une politique globale du travail et de santé et de sortir notre société des politiques de la seule gestion du risque et de la logique de santé négociée dont les méfaits du mal-travail en démontrent chaque jour les impasses.

Avec le PST3, le dialogue social peut, au lieu d'aménager les conséquences d'un diagnostic erroné sur la compétitivité des entreprises, se saisir de cet enjeu commun qu'est le Travail (son sens, sa finalité), afin de confronter les vues sur sa qualité et son efficacité. Cela suppose que le syndicalisme soit capable d'instituer une connaissance du travail fondée sur l'écoute des travailleurs et que les employeurs remettent en question leur pouvoir discrétionnaire sur l'organisation du travail. En même temps, le PST3 doit voir enfin les institutions, les pouvoirs publics, les divers acteurs du travail et de la santé œuvrer au « travailler ensemble » au service du monde du travail.

L'urgence est là : se concentrer sur d'autres possibles que les réductions budgétaires, ce « toujours plus avec moins ». Se mobiliser pour penser et agir autrement, inventer, transformer, s'interroger, écouter, proposer, débattre et décider pour agir au service de l'intérêt général.

Cette espérance est portée par les orientations du PST3. Elle impose un changement de comportement, un devoir d'exemplarité de tous pour tous, car le monde du travail ne peut plus se satisfaire des mots sans lendemain.

Jean-François NATON.
Conseiller confédéral CGT.
Responsable du pôle Travail-Santé-Protection sociale.
Vice-Président de la CAT-MP.

*Diarbenn est un mot breton signifiant :
Prévenir, prendre des mesures - Préventif, renfort.

CULTURE DE PRÉVENTION : ORIGINES ET PERSPECTIVES 2

PROMOTION DE LA CULTURE DE PRÉVENTION : DES ACTIONS 3

CULTURE DE PRÉVENTION ET MANAGEMENT 4

POINT DE VUE DE L'ISSTO LES MOTS DE LA PRÉVENTION



Sophie GARNIER. Docteur en droit. Membre du conseil d'administration de l'Institut des sciences sociales du travail de l'Ouest (ISSTO).

Prévention. Voici un terme qui trouve, depuis quelques années déjà, une résonance particulière en droit du travail. Au-delà du bon sens auquel ce terme nous renvoie, la prévention demande à être explicitée.

Il s'agit en effet d'appréhender,

ici en quelques mots, ce qui constitue incontestablement une évolution majeure des relations de travail.

Un domaine : la santé au travail

La santé au travail est le champ dans lequel s'illustre la prévention. À cet égard, c'est d'abord l'hygiène et la sécurité qui ont retenu l'attention du législateur. Les premières lois sociales visaient précisément à mettre en place des mesures pour encadrer quantitativement la durée du travail, protéger les travailleurs contre les accidents et les maladies et assurer une réparation. Il s'agissait alors de les prémunir contre les risques, de nature physique, encourus lors de l'exécution de la relation de travail.

Aujourd'hui, la santé au travail recouvre une dimension bien plus large qui correspond aux nouveaux maux du travail. Dans un monde du travail en mutation, où la charge mentale qui pèse sur les salariés est importante, il est désormais question des risques psychosociaux.

Pareillement, la montée en puissance du concept de pénibilité au travail traduit juridiquement la prise en compte et la recherche de remèdes contre l'usure prématurée de l'organisme causée par certaines activités professionnelles. Il est encore question de bien-être au travail, une thématique symbolisant les nouvelles aspirations des salariés et certainement une nouvelle manière de concevoir les conditions de travail. Ainsi, les problématiques de santé au travail évoluent mais convergent vers un seul but : la prévention.

Un objectif : l'anticipation des risques au travail

La prévention repose sur l'anticipation des risques au travail. Elle se distingue en cela des dispositions qui permettent de prendre en charge les accidents du travail et les maladies professionnelles une fois que ceux-ci sont réalisés. Par la prévention, il s'agit au contraire d'anticiper, d'empêcher leur survenance par la mise en place d'obligations d'agir pour éviter ou limiter leur réalisation. En d'autres termes, même si des mesures de réparation existent et restent nécessaires lorsque des atteintes à la santé n'ont pas pu être empêchées, la meilleure solution consiste à agir en amont de la réalisation des risques au travail, afin de les éradiquer.

C'est donc un choix de la prévention plutôt que de la réparation qui est fait et qui est désormais bien ancré dans les politiques de santé au travail. Les normes en la matière sont prolifiques. Elles viennent du droit de l'Union européenne avec la fameuse directive-cadre du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs. Elles ont été puissamment relayées en droit français sous l'œuvre conjuguée du législateur et des partenaires sociaux. Il en résulte un important corpus de dispositions qui, toutes, tendent à faire prévaloir la prévention par l'anticipation des risques au travail.

Une stratégie : la synergie des acteurs de la prévention au travail

Les mesures de prévention sont aujourd'hui multiples. Elles imposent la mise en œuvre d'une véritable stratégie qui repose sur les acteurs de la prévention au travail.

Dans ce cadre, l'employeur, tenu d'une lourde obligation de sécurité qui l'expose à des condamnations civiles et pénales, doit initier les mesures de prévention dans l'entreprise (actions de prévention, information et formation des salariés sur les risques au travail) et veiller à leur exécution.

Les salariés, quant à eux, ne sont pas exclus de la démarche. Ils sont également débiteurs d'une obligation de sécurité qui leur impose de prendre soin de leur santé et de celle des autres dans l'entreprise. Les parties à la relation de travail ont ainsi chacune un rôle à jouer dans la conduite de la politique de prévention dans l'entreprise.

Néanmoins, le concours d'autres protagonistes n'en n'est pas moins essentiel avec, en première ligne, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cette institution représentative du personnel est experte des questions de santé au travail, tout comme le sont les services de santé au travail dont la mission est la prévention. Quant à l'inspection du travail, elle a en la matière un important rôle de conseil. Chargée de la bonne application des textes, elle dispose désormais de pouvoirs élargis pour faire face aux situations à risque au travail.

C'est alors la synergie des acteurs qui doit donner corps à l'idée de prévention au travail et c'est sans doute ici que se situe le défi des années à venir : construire, ensemble, une véritable stratégie de prévention dans l'entreprise, dans un esprit de collaboration au service de la santé au travail.



Sophie GARNIER est l'auteur d'une thèse intitulée « Droit du travail et prévention », soutenue le 31 janvier 2017 à l'Université de Nantes.

La version de soutenance est disponible à l'adresse suivante : <http://www.theses.fr/2017NANT3023>



PROCHAINE RÉUNION DU CROCT : 8 NOVEMBRE 2017

- 1** La prévention des risques d'inhalation de fibres d'amianté lors des travaux sur toitures (action conduite dans le Finistère par l'Inspection du travail, la Carsat et l'OPPBTB).
- 2** Présentation de la recherche action sur Lean et Santé Travail.
- 3** Présentation des travaux du groupe prévention des RPS : plaquette de communication sur la charte et le réseau des consultants ; la coordination des préventeurs en cas de suicide en lien avec le travail (sous réserve de finalisation).



S'ABONNER ABONNEMENT ET CONTRIBUTIONS

Cette lettre vous est ouverte et vous pouvez y contribuer en proposant, un article, un témoignage, une actualité...

Contact : bretag.polet@directe.gouv.fr
Demande d'abonnement : diarbenn@orsbretagne.fr

POINT DE VUE DE L'ASTB

EN QUOI LES NOUVELLES MISSIONS DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL INTER-ENTREPRISES (SSTI) CONSTITUENT UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE « PRÉVENTION » ?

Avec la refondation du cadre réglementaire, les SSTI ont modifié en profondeur leur action. Les perspectives de la santé au travail, dans son fonctionnement d'intérêt général, passent par la corrélation de sa fonction de santé et de prévention avec les enjeux sociétaux actuels : maladies professionnelles, vieillissement de la population au travail, handicap, nouveaux risques professionnels. Ce champ d'actions, qui constitue depuis longtemps les principes clés des professionnels des SSTI, est possible grâce à l'unité des équipes et l'imbrication de leurs compétences. Sur le principe de la valorisation et de la capitalisation des actions, les services s'attachent à affirmer l'enjeu central de la prévention plurielle dans ces types d'actions et à renforcer leur rôle dans la prévention. Ces actions se traduisent sur le terrain par la sensibilisation des responsables d'entreprise à leurs obligations d'intégration de la dimension préventive en :

- démontrant que les obligations de prévention ne sont pas des charges mais des investissements,

- expliquant le rôle nouveau et important des SSTI dans les démarches de prévention,
- accompagnant l'employeur pour l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques (DUER), notamment par le rôle des ASST (Assistant(e) technique) qui interviennent prioritairement au bénéfice des TPE,
- démultipliant les missions de nos experts-préventeurs (techniciens et ingénieurs) en ergonomie, toxicologie, métrologie, hygiène et prévention.

Au-delà de ces interventions quotidiennes, des actions de communication sont engagées pour présenter les activités des SSTI, en précisant le champ des missions et les périmètres d'action. L'objectif étant de partager le professionnalisme croissant des SSTI avec les employeurs, de rendre lisible les missions des équipes pluridisciplinaires, notamment des préventeurs et de permettre aux bénéficiaires de mieux identifier l'appui qu'ils peuvent recevoir et ce que recouvrent les cotisations.

La mise en lien avec les axes du PRST 3 aide aussi à clarifier le positionnement des SSTI, notamment sur le développement d'une culture de prévention. Les services bretons, au sein de l'association régionale ASTB, se sont structurés pour assurer un suivi et une cohérence sur ces actions du PRST orchestré par le nouveau Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT). L'utilisation des nouvelles technologies (outils numériques, innovations prévention, etc.), l'adaptation aux nouvelles formes de travail, la prise en compte des évolutions de la médecine, des locaux réadaptés, la mise en œuvre de nouvelles compétences, etc. sont autant de points d'appuis pour illustrer la modernisation des SSTI. L'objectif des services est de se faire connaître comme services de prévention à travers leurs actions pluridisciplinaires. La diffusion des résultats de l'évaluation des actions menées est de nature à renforcer la culture de prévention. La contribution des SSTI est ainsi valorisée sur le plan humain et économique.



ASTB : association regroupant les 10 services de santé et prévention de Bretagne.

POINT DE VUE ET ACTION DE LA CARSAT BRETAGNE

Toute entreprise a deux grandes catégories de problèmes à résoudre pour perdurer : s'adapter à un environnement et intégrer des individus en son sein. Pour résoudre ces problèmes, l'entreprise se fixe des objectifs, s'organise et met en œuvre des techniques ; ainsi, au fil du temps, elle se constitue un capital de solutions, de croyances, de comportements ayant fait ses preuves et progressivement partagé par la plupart de ses membres : une culture.

Promouvoir une « culture de prévention » dans les entreprises passe donc, pour nous, par la promotion d'objectifs, d'organisations et de techniques générateurs de réussites. La Carsat Bretagne agit, à travers la formation initiale et continue, pour que les managers comprennent l'intérêt pour une entreprise de se fixer des objectifs ambitieux en SST. Par ailleurs, nous aidons les entreprises à évaluer leur prise en compte organisationnelle de la SST, à l'aide notamment du logiciel GPSST (<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil17>), pour les conduire vers un système performant de management de la SST. Enfin, nous promovons les meilleures techniques disponibles dans de multiples métiers.



Renaud NUYTS, ingénieur-conseil à la Direction des risques professionnels, Carsat Bretagne.

POINT DE VUE ET ACTION DE L'ARACT BRETAGNE

L'Aract Bretagne propose par son action auprès des entreprises, dirigeants et salariés, de promouvoir les démarches de prévention primaire et d'amélioration de la qualité de vie au travail. L'expérimentation, la capitalisation et la diffusion de démarches et méthodes nouvelles constituent son cœur de métier et touchent à des domaines tels que la prévention de l'usure professionnelle, des RPS mais aussi de l'accompagnement des changements techniques et organisationnels. Fondées sur la prise en compte et l'analyse du travail réel, les interventions proposées s'appuient sur la participation des salariés et l'adhésion des dirigeants et représentants du personnel à ce qui s'apparente à une démarche de progrès. État des lieux, identification des leviers, définition d'un plan d'actions deviennent ainsi de vrais objets concertés susceptibles de transformer les regards des différents acteurs de l'entreprise, les pratiques et les organisations et de contribuer au dialogue social dans l'entreprise.



Gwenaëlle HAMON-CARRÉ, Directrice, ARACT Bretagne.

POINT DE VUE ET ACTION DE L'OPPBTB BRETAGNE

« La difficulté n'est pas de trouver des hommes qui obéissent ou des hommes qui commandent, mais des hommes qui marchent ensemble » Georges Bernard SHAW.

Et si nous transposions cette citation dans le domaine de la prévention professionnelle ? La protection de la sécurité et de la santé des travailleurs, l'amélioration des conditions de travail, ne se résumeraient pas à un ensemble de textes réglementaires à appliquer, mais en un ensemble de connaissances, de savoir-faire, de retours d'expérience qui aboutirait à un partage de valeurs.

Dans ce contexte, l'OPPBTB met à disposition des entreprises des outils utilisables en autonomie, afin que chacune d'entre elles, quelle que soit son effectif, puisse déployer une démarche de prévention complète et pérenne. Une attention particulière est portée vers les petites structures, bientôt bénéficiaires d'une nouvelle offre « premiers pas » constituant une porte d'entrée, une première approche positive, destinée à les engager dans une démarche de prévention se développant et évoluant régulièrement. Il faut rendre toute démarche de prévention accessible. Donner l'envie est la clé de l'autonomie et de la réussite.



Agnès NICOLAY, Cheffe d'agence, OPPBTB Bretagne.

POINT DE VUE ET ACTION DE LA MSA

La MSA a ceci de singulier qu'elle accompagne des entreprises et exploitations agricoles aux profils variés et aux organisations très diverses. Dans ce contexte, quel fil conducteur pour développer la prévention ? Renforcer la prévention et plus encore promouvoir la santé au travail passe par une approche globale et systémique combinée à une logique de « petit pas ». À partir d'une analyse au plus près du terrain, il importe d'amener les professionnels agricoles vers une réflexion centrée sur le travail. Dès lors, l'approche collaborative et la compréhension des contraintes, liées à la réalisation du travail, fabriquent autant de leviers de progrès. De cette dynamique peuvent naître une meilleure conception des lignes de fabrication, une circulation plus fluide dans les bâtiments agricoles ou encore la préservation des marges de manœuvre des salariés dans les organisations de travail... Les actions individuelles, les projets collectifs, l'échange entre pairs et les démarches apprenantes constituent, au quotidien, le terreau de cette culture prévention.



Hervé GUILLLOTTEL, Responsable Santé Sécurité au Travail, MSA Portes de Bretagne.

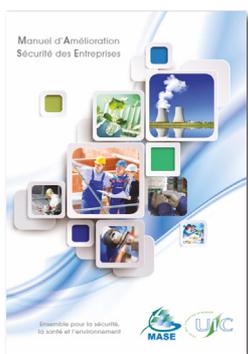
MASE ATLANTIQUE

SYSTÈME DE MANAGEMENT MASE ET DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE PRÉVENTION

Changer la culture d'entreprise, c'est faire changer les gens, faire évoluer leur référentiel de croyances et de comportements. Ce changement n'est possible qu'en transformant le management de l'entreprise pour donner du sens à certains comportements, les rendre logiques et cohérents.



Rose BELLIOT.
Administratrice MASE Atlantique.

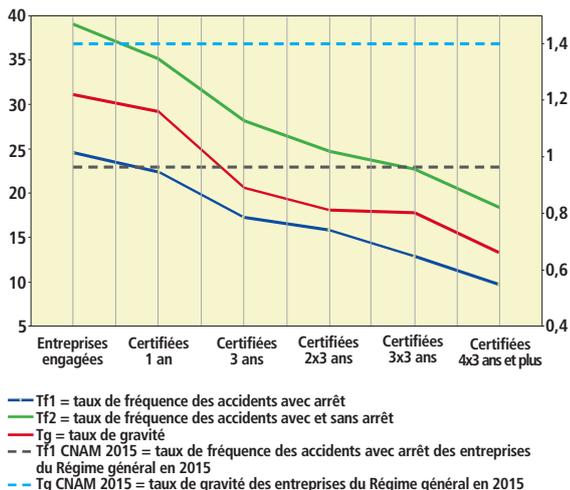


Le Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises (MASE) est un système de management de la sécurité, santé, environnement (SSE) qui induit une culture de la responsabilité, en commençant par la direction qui s'engage dans une politique SSE et dans le développement des moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à la mise en œuvre de cette politique. Cette responsabilité s'étend à la sécurité des salariés d'autres entreprises en cas de co-activité. En outre, le MASE instaure une culture de l'amélioration continue basée sur l'analyse systématique des risques, la planification, l'évaluation des actions, l'exploitation du retour d'expérience.

Le MASE promeut également une culture du pragmatisme : il se veut adaptable, très pratique, proche du terrain. Le système MASE est un facteur tangible d'une amélioration réelle de la sécurité et pas seulement dans les procédures. Les résultats obtenus l'attestent.

2 à 3 fois moins d'accidents du travail pour les entreprises ayant les systèmes les plus matures

Les entreprises certifiées MASE voient le taux de fréquence de leurs accidents avec arrêt diminuer en moyenne de 24,6 à 9,7 quand elles inscrivent leur démarche dans la durée (4 fois 3 ans et plus).



Depuis 2014, le MASE intègre la santé et l'environnement

Créé il y a plus de 20 ans, le MASE rassemble près de 5 000 entreprises et environ 400 000 salariés. Il est adapté à toutes les tailles d'entreprises et notamment les TPE puisque, parmi nos adhérents, on compte 17 % d'entreprises de moins de 10 salariés et 35 % de moins de 20 salariés.

Les associations MASE en France

MASE Atlantique est une des huit associations régionales d'entreprises qui œuvrent pour promouvoir le référentiel. Au-delà de la délivrance des certifications, notre association apporte un véritable soutien aux entreprises du Grand Ouest qui partagent les mêmes valeurs en matière de SSE. Ainsi, MASE Atlantique organise de nombreuses actions de mise en commun d'expérience entre entreprises adhérentes (village MASE des bonnes pratiques, concours d'innovations en matière de SSE, groupes d'échanges...).

CONTACT - MASE Atlantique :
Rose BELLIOT
 et **Laurence CHESNEAU**
 EDF UP Cordemais
 BP 13 - 44360 Cordemais
 Tel. : 02.40.44.46.31
 mase-atlantique@orange.fr

Pour plus d'informations :
 Site internet : www.maseatlantique.fr

LA DÉMARCHE MASE : ENTREPRISE C.E.I

Entreprise d'électricité industrielle - 68 salariés - Landerneau (29)

Le lancement de cette démarche fait suite à un ratio d'accidents trop important dans l'entreprise au regard des statistiques nationales (+10%). Un client nous avait également fait part d'une future obligation d'être MASE pour l'ensemble de ses sous-traitants à moyen terme. Nous avons donc opté pour ce référentiel et déployé ses fondamentaux afin de structurer l'entreprise au travers de ses différents axes. Nous avons constitué une équipe de pilotage afin de mener à bien ce projet, mis en place un plan d'action et organisé des réunions bimensuelles pour dynamiser la démarche. Divers projets ont été menés, en impliquant les salariés, des groupes de travail ont été mis en place sur certaines thématiques, bien sûr la direction assurait les arbitrages suivant la complexité des projets. En l'espace de 7 ans, plus de 1 200 actions d'amélioration ont été menées, le nombre d'accidents a été divisé par 4, le nombre de jours d'arrêt a fortement chuté, la communication s'est améliorée, permettant à chacun de travailler plus sereinement. Cette démarche passe bien entendu par une implication des équipes terrains, qui nous remontent entre autres, leurs différentes situations dangereuses. Nous menons ensuite en interne, ou avec les clients concernés, les actions d'amélioration. Les facteurs de réussite viennent de l'implication de la direction et bien évidemment de l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Nos collaborateurs travaillent dans des environnements toujours différents et en évolution permanente, la sécurité n'est donc jamais acquise. Il nous faut donc, comme l'exige le MASE, en permanence analyser les risques, préparer les interventions, être réactif face à toute modification pouvant introduire de nouveaux risques. Cela demande des méthodes, des outils et la mobilisation de tous.



Sylvain BARON. Coordinateur QSE Groupe. En charge de la mise en place de ce projet.

L'entreprise est depuis certifiée ISO 9001 en version 2015 depuis juin 2016 (« Nous sommes dans les premiers à être certifié ISO en version 2015, nous étions la première entreprise dans le Finistère à être certifiée MASE dans notre secteur d'activité et la 5^e tous secteurs confondus. Depuis nos confrères nationaux ont initié cette démarche... »).

LA DÉMARCHE MASE : FRANCE SÉCURITÉ - 58 salariés

En 2013, la société France Sécurité (PME distributrice d'EPI) a décidé d'adhérer au MASE en lançant une démarche volontaire de certification sur 11 établissements.

L'objectif était de structurer notre système de management sécurité, santé et environnement autour d'un référentiel reconnu et de réduire notre accidentologie sur site et sur la route. Les résultats sont là (2016/2014) : -76% d'accidents du travail, -58% de jours perdus, -21% d'accidents routiers.

Pour nous, les principales forces du MASE sont :

- de structurer un système de management de la SSE par un référentiel clair et incluant un réel guide directeur ;
- de responsabiliser les entreprises aux engagements par le biais des reporting semestriels ;
- de réussir une véritable fédération autour d'un enjeu central : la prévention des risques. Les villages MASE des bonnes pratiques initiés depuis plusieurs années en sont par ailleurs une parfaite illustration. Ces villages permettent de valoriser les bonnes pratiques initiées au sein de l'entreprise et d'acquérir une réelle visibilité par un partage des idées novatrices. Lorsqu'on y tient un stand, ce n'est pas tant pour illustrer notre efficacité dans le domaine mais surtout pour partager avec les autres entreprises, qui peuvent rencontrer les mêmes difficultés que nous, les outils élaborés en interne pour y répondre (ex : guide risque routier, lancement événementiel de notre politique SSE, feuille de route...). Pour France Sécurité, la prévention c'est comme la vigilance : elle est à partager.

Aurélien GOULHOT. Responsable HSE.

DIRECCTE BRETAGNE

Immeuble «le Newton» - 3 bis avenue de Belle Fontaine
 TSA 71732 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX - Tél. : 02 99 12 22 22
 Conception : Comité de rédaction CROCT - Elisabeth Quéguiner ORS Bretagne